

## COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

### CONSEIL MUNICIPAL

#### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 septembre 2022.

Etaient présents : M. DAULNY Laurent, M. DUPEUX Eric, Mme MANEAU Mireille, M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, M. DE GRAEVE Gérard, Mme JANVIER Mireille, M. COLNET Bernard, Mme TABAUD Joëlle et M. FREITAS José.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mme CALLARD Jeanne, Mme LAUNOY Nathalie, Mme COCHIN et Dominique M. PRIANT Fabrice et M. QUILLON Damien.

Quorum (majorité) : 8

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire dresse la liste des dépenses et devis engagés depuis la précédente réunion du Conseil municipal dans le cadre de ses délégations de pouvoir.

#### **II - Associations : projets et subventions**

##### 1- Projet «Festival des oubliés»

Une réunion avec Gauvain Sers et son staff a eu lieu afin de proposer un projet pour l'année 2024 au terrain de Rugby avec la mise en place du « Festival des oubliés ». Pour cela il faudra mobiliser des bénévoles et des soutiens. La programmation se ferait sur 2 soirs (26 et 27/07/2024 à confirmer). Une nouvelle réunion est prévue en octobre afin d'avancer sur ce projet.

##### 2- Subventions exceptionnelles

Une subvention exceptionnelle sera versée à la Cité scolaire Raymond Loewy pour participer aux frais d'un voyage scolaire à Paris pour un élève de la commune. La même somme est versée à la Coopérative scolaire de Maison-Feyne pour une sortie au Futuroscope pour un élève domicilié à Dun le Palestel.

Une subvention est également votée à « Musique en Marche » pour l'organisation de « Jazz à la Sout » à raison de 0.51 €/habitant le 15 octobre à la salle Apollo.

Le Tennis de Table Dunois bénéficiera d'une subvention suite au recrutement d'un éducateur diplômé et pour participer à la prise en charge de la location de la salle La Palestel.

##### 3- Programmation saison culturelle centre Yves Furet :

Le Communauté de Communes du Pays Sostranien a fait parvenir un projet de convention afin de participer à l'organisation des spectacles. Cette convention prévoit les engagements du Centre Yves Furet et ceux de la Commune. Elle prévoit également une participation annuelle de 5000 € HT pour la saison culturelle 2022-2023.

Le Conseil ne valide pas la proposition de convention et propose de verser 1500 € HT/prestation. La programmation de la saison 2022-2023 a prévu deux spectacles à la salle Apollo. Il sera également proposé que Mme Maneau participe au choix des prestations les années suivantes. Un bilan financier de chaque spectacle sera à fournir par le Centre Yves Furet.

#### **III - SDEC : convention d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif Eco-Energie Tertiaire**

Monsieur le Maire explique que suite à la loi ELAN du 23 décembre 2018- art. 175 une incitation à une réduction progressive des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à

1000 m<sup>2</sup> est prévue. La loi Climat et résilience - art. 176 prévoit l'assujettissement des bâtiments au dispositif éco-énergie tertiaire à ceux construits après la promulgation de la loi ELAN.

A Dun le Palestel, deux ensembles de bâtiments sont concernés : le bloc « gymnase, tribunes, club-house du tennis, bibliothèque, préfabriqués, local pétanque et atelier » et le bloc « mairie, écoles, cantine, salle de loisirs et centre de tri ». Les objectifs à atteindre, après avoir retenu une année de référence choisie après 2010 sont les suivants : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.

Le SDEC propose une convention d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif Eco-énergie tertiaire avec deux niveaux d'accompagnement. Le niveau 1 comprend l'établissement d'un recueil documentaire, l'identification et la déclaration du périmètre assujetti, l'identification de l'année de référence et la saisie sur la plateforme OPERAT après validation par la commune. La participation de la commune est fixée à 350 €/ unité foncière soit 700 €. Le niveau 2 propose la déclaration annuelle des consommations d'énergie ; le respect des obligations d'économies d'énergie et l'élaboration du plan d'actions et l'élaboration d'un dossier technique. La participation de la commune est de 0,54 € par an et par habitant.

Le Conseil valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention.

#### **IV - EAU :**

##### **1 - Interconnexions réseaux avec les communes de St-Sulpice le Dunois et de Villard – prix de vente eau**

Suite à l'épisode de sécheresse, la commune de St Sulpice le Dunois a manqué d'eau potable. Une connexion existait mais avait été déposée. La commune de St-Sulpice, après accord avec le Maire et le premier Adjoint a reposé une vanne et un compteur afin de pouvoir bénéficier d'une alimentation complémentaire en eau potable.

Il est également rappelé que la commune de Villard va installer un by-pass à Chambourtrette (système double flux permettant une interconnexion). La demande prise en charge des 50 % restant après déduction de la DETR, soit à charge de la commune. Cette proposition a été acceptée.

Il convient de fixer le prix de vente de l'eau lorsque ces connexion ou interconnexion sont activées. Le prix appliqué sera le même que celui fixé annuellement pour les abonnés classiques.

Monsieur le Maire rappelle que les interconnexions sont un projet d'avenir. Un schéma départemental est en cours d'élaboration.

##### **2 - Télégestion**

La commune de Dun le Palestel a mis en place la télégestion de son réseau d'eau, qui a évolué avec la pose de compteurs de sectorisation et qui permet à ce jour de limiter les pertes d'eau sur le réseau. Ensuite ? les communes voisines ont souhaité mettre en place cette télégestion. Un groupement de commandes avait été créé en 2017 pour une durée de quatre ans maximum afin de mettre en place un poste informatique à la mairie qui recueille les données et les renvoie aux différentes mairies.

Une évolution du système est nécessaire sur le poste informatique basé à la mairie et dans chaque commune au niveau des cartes SIM. Il a donc été proposé de créer un nouveau groupement de commandes. Les communes après réunion, opterait pour un matériel neuf. L'une des communes membre du précédent groupement de commandes ne souhaite pas être intégré à un nouveau groupement.

Une réunion va être programmée très rapidement afin de refaire le point et de décider de la création d'un nouveau groupement de commande et du choix concernant la consultation des prestataires.

Dun le Palestel fonctionne actuellement avec VGS qui donne entière satisfaction. Une mise à jour du système devra également être faite sur le poste propre à Dun le Palestel ultérieurement. Il est proposé de rester indépendant du fait que le responsable du service technique part en retraite à la fin de l'année et que VGS connaît parfaitement les installations pour assurer une continuité avec le prochain responsable.

#### **V - ASSAINISSEMENT**

##### **1- Curage des lagunes**

La bathymétrie des 3 sites de lagunes a été réalisée. Les lagunes de Chambourtrette et de Villard Nord-Est présentent des taux de remplissage qui imposent un curage dans les un à trois ans. Celles de la route de La Souterraine présentent un taux de remplissage moindre et le curage devra être programmé dans les années suivantes.

Il est donc nécessaire de consulter pour le curage des lagunes de Chambourtrette et de Villard Nord-Est dans un premier temps. Il est rappelé que la commune de Villard participera à la dépense pour les lagunes de Chambourtrette suite à une convention établie entre les deux communes.

2- Entretien des lagunes : un courrier a été adressé la mairie par les services de l'Etat pour des manquements sur l'entretien. Une fiche doit être rendue tous les lundis.

Les problèmes urgents à régler sont notamment le piégeage des ragondins et le retrait des lentilles.

3- Gros travaux assainissement (réseaux et lagunes) : une consultation pour la maîtrise d'œuvre doit être lancée.

Vu l'ampleur des travaux il est nécessaire d'envisager de consulter au préalable pour une assistance à maîtrise d'ouvrages.

## **VI - BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1- Travaux école élémentaire** :

Le Conseil municipal valide la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse afin d'établir un projet de restructuration de l'école élémentaire (préaux, sanitaires, accessibilité, cour d'école...). Monsieur le Maire rappelle que la DETR peut être demandée à hauteur de 70 %.

2-Ancienne gendarmerie : Ce bâtiment communal nécessite de gros travaux. La commune pourrait envisager de le vendre. Dans un premier temps, une estimation sera demandée à France domaines. Le Conseil municipal prendra ensuite une décision à ce sujet.

3-Achat bâtiment : Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil municipal avait décidé de faire une proposition d'achat d'un bâtiment situé à proximité immédiate du projet d'aménagement de la place de la Poste. L'offre a été refusée par les vendeurs. Une nouvelle proposition leur sera adressée.

4-Gymnase : Le système de chauffage du gymnase est très ancien et devra être remplacé par un système à base de sources renouvelables. Le Conseil décide de réaliser une étude de faisabilité et valide la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le SDEC.

5-Ecole maternelle : Lors de sa séance du 11 avril 2022, la proposition de créer un « espace sans tabac » aux abords de l'école maternelle avait été validée. Monsieur le Maire est autorisée à signer la convention.

6-Maison de santé : Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction de la troisième aile de la maison de santé. Il est précisé qu'il faudra prévoir un cabinet dentaire parmi les différents locaux à créer.

7-Bâtiment à vendre. Monsieur le Maire explique qu'un bâtiment situé avenue Auguste Lacôte est à vendre . La commune pourrait acquérir ce bâtiment pour mise à disposition des associations et pour stocker du matériel communal. Un accord de principe est pris. Le propriétaire en sera informé. Une estimation par France Domaines sera demandée.

## **VII – VOIRIE**

1-Eclairage public et éclairages divers des bâtiments communaux : Suite à l'effort qui est demandé à tous pour l'économie d'énergie, Monsieur le Maire propose de couper l'éclairage public de minuit à 6 heures à partir du début du mois d'octobre. C'est un arrêté du Maire qui fixe les horaires. La population sera informée de ces modifications (panneau lumineux, facebook, site internet, press). Il conviendra de faire une analyse afin de déterminer les économies réalisées. Il précise également que les températures des bâtiments communaux devront être limitées.

Il devient également indispensable de programmer des changements de luminaires pour consommer moins d'électricité et aller vers la suppression des néons. Information de la population (panneau lumineux, journal, etc...).

## **VIII - TERRAINS**

1-Achat terrains : Les propriétaires ont validés la proposition d'achat des terrains situés rue du Château d'eau. Le Conseil entérine cette décision et prévoit de finaliser cet achat dès cette année, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

### **2-Terrains rue de Dunet**

Le bornage des parcelles a été effectué. Le Conseil valide définitivement la vente des terrains à la propriétaire riveraine. L'acte de vente devra prévoir un droit d'échelle pour les riverains.

Les deux parcelles issues du bornage côté voirie et qui concernent l'élargissement de la rue de Dunet seront proposées au Conseil départemental, la rue étant une voie départementale.

### 3-Vente terrain la Valette après enquête publique à M. Giraud et Mme Pipet

L'enquête publique concernant la vente d'une partie du domaine privé communal a eu lieu du 30 mai au 13 juin 2022. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport : aucune contribution n'a été déposée au registre d'enquête. Il a donc rendu un avis favorable. Le Conseil municipal, au vu du rapport du commissaire-enquêteur valide définitivement la vente de ce chemin rural à M. Giraud et Mme Pipet.

## **IX - Affaires diverses :**

### 1-Proposition aménagement espace pique-nique au Jar'Dun avec un barbecue en dur.

Le Jar'Dun est le lieu parfait pour l'implantation d'une zone aménagée (plateforme en haute du terrain) afin que les habitants de la commune puissent pique-niquer. Un barbecue fixe pourrait être installé afin de permettre aux riverains qui vivent en appartements de profiter de cet espace.

2-Rapport d'activités 2021 CPIE : il peut être consulté en Mairie.

3-Rapport d'activités 2021 SDIS : il peut également être consulté en Mairie.

4-Saison estivale : de nombreuses manifestations ont pu reprendre pendant l'été après l'épisode du COVID et ont rencontré un vif succès (fête de Pâques, comice, critérium et autres manifestations...). Monsieur le Maire tient à remercier les bénévoles ainsi que les Conseillers qui participent à l'organisation de ces manifestations.

5-Base adresses par la Poste. Il sera nécessaire de créer des noms de rues dans les villages.

Le Conseil s'oppose à rebaptiser certains adresses et à modifier les noms de rues ou de lotissements existants.

6-« Octobre rose » : Il est décidé de créer un décor devant la mairie en suspendant des parapluies roses en marque de soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein.

7-Un groupe d'élus étudiera les tarifs des salles afin de proposer de nouveaux tarifs à compter de 2023.

8-Conservatoire Emile Goué : des cours de musique sont programmés à la Maison Bord. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Dunois paye une cotisation annuelle et en contrepartie des cours auront lieu à la Maison Bord. Les deux salles à l'étage seront occupées à certaines heures et une partie de la bibliothèque sera aménagée afin de permettre les cours de piano au rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.